

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 24 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

EC R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Mérite Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur KATALI François-Xavier, Capitaine, Ministre des Eaux et
Forêts - BRAZZAVILLE

Monsieur MONDJO Nicolas, Représentant Permanent du Congo à l'O.N.U.

Monsieur BOUITI Jacques, Maître de POINTE-NOIRE

Monsieur BANZA-BOUITI Bernard, Directeur Général de la B.C.C. -
BRAZZAVILLE

Monsieur GIOFOLO Albert, Directeur Général de la S.I.A.T. -BRAZZAVILLE

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur BANGUI Alphonse Roger, Chargé des Missions Economiques à la
Présidence de la République - BRAZZAVILLE

Monsieur ROUSSEL René, Directeur de la COMILOG - POINTE-NOIRE

Monsieur PACKOVA Raphaël, Secrétaire d'Administration Cabinet Premier
Ministre - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

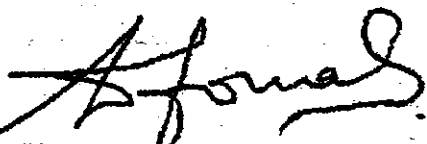
Monsieur DIHOULOU Albert, Météorologiste ASEGNA - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à Brazzaville, le 6 Janvier 1975


LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

